



Revalorisation de la pension alimentaire

Par **Laurie91**, le **04/04/2013 à 12:54**

Bonjour à tous et toutes,

Aujourd'hui nous avons reçu un courrier de l'ex de mon conjoint[smile31] qui demande la revalorisation de la pension. Nous l'avons fait par rapport au jugement de août 2011, mais celle-ci nous dit que c'est sur le premier jugement de juillet 2010.

Nous pensons que le dernier jugement entérine le premier, est-ce vrai? La revalorisation se fait-elle sur le premier ou dernier jugement? Y-a-t'il un texte qui en parle?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **04/04/2013 à 19:49**

Bonjour, le dernier jugement seul est valable, la revalorisation se fait à partir de ce jugement puisqu'il annule précédent, cordialement